

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

-SOCIETE - MODIFICATION D'ACTIVITE

Retrouvez les documents à télécharger sur
notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités
des Entreprises

Formulaires : 1 formulaire M2 ([document à télécharger](#))

1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Documents complémentaires à joindre en annexe des formulaires :

I. Si modification de l'objet social et de l'activité exercée

- 2 exemplaires du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire signés par tous les associés ayant décidé la modification
- 3 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes par le gérant
- Publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de la publication avec cachet du journal et date de parution

Si l'adjonction d'activité est réglementée

- Autorisation ou agrément délivré par l'autorité de tutelle
- Copie de l'arrêté préfectoral

Si les activités sont réglementées par la Loi Raffarin

- Copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans le métier (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années ou contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années
- ✓ mandat ou pouvoir si nécessaire



Pour les activités du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **195,38 €** par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance



Pour les sociétés unipersonnelles (SARLU, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 79,39 €

II. Si modification ou suppression de d'activité exercée sans modification de l'objet social

Si l'adjonction d'activité est réglementée

- Autorisation ou agrément délivré par l'autorité de tutelle
- Copie de l'arrêté préfectoral

Si les activités sont réglementées par la Loi Raffarin

- copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans le métier (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années ou contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années
- ✓ mandat ou pouvoir si nécessaire



Pour les activités du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **181,04 €** par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance

 **Pour les sociétés unipersonnelles (SARLU, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 65,04 €**

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDAIRE

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :